



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 21 CHAABANE 1435 (19 JUIN 2014)

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

Projet de loi :

1. Projet de loi-cadre n° 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation d'handicap.

Approuvé sous réserve de prendre en considération les observations soulevées par quelques ministres préalablement à sa soumission à l'approbation du prochain Conseil des ministres.

Projets de décrets :

1. Projet de décret n° 2-13-18 relatif aux formalités de l'immatriculation foncière.

L'examen de ce projet a été reporté à un prochain conseil du gouvernement

2. Projet de décret n° 2-12-764 relatif à la situation des personnes nommées aux fonctions supérieures prévues au C de l'annexe n° 2 à la loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution.

Le conseil a décidé d'approuver ce projet de décret et d'instituer une commission ministérielle afin d'étudier le sujet des nominations aux postes de responsabilité à la fonction publique

Convention internationale :

Convention de coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, faite à Bruxelles le 18 février 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Belgique.

- **Projet de loi n° 49-14** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du directeur du Centre régional d'investissement de la région de Fès-Boulemane.